

MODALITES COMPLETES DE L'OPERATION
«PIRELLI vous offre un Chargeur de Batterie Nilox»

1. L'Opération «**PIRELLI vous offre un Chargeur de Batterie Nilox**» (Ci-après l'« Opération ») est organisée par la société Pneus Pirelli SAS dont le siège social est situé Immeuble le Rameau, ZI Paris Nord 2, 22 Avenue des Nations, 93420 Villepinte, au capital social de 1.515.858 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le n° 301 768 867 (ci-après « l'Organisateur), du 02/05/2015 au 22/08/2015 dans les points de vente participants à l'Opération dont la liste est disponible sur www.pirelli.fr
2. Cette Opération est réservée aux particuliers, personnes physiques majeures exclusivement, ayant leur résidence principale en France Métropolitaine, Corse incluse, à l'exclusion de tous les membres du personnel de l'Organisateur, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs). Sont également exclues les personnes physiques utilisant des véhicules de location (avec l'option intégrant le changement de pneumatiques) et/ou appartenant à une entreprise. (Ci-après « le Client »).
3. Pour bénéficier d'un (1) **Chargeur de Batterie Nilox logotypé Pirelli**¹ d'une valeur unitaire de 39,90€ TTC, le Client devra avoir acheté entre le 02/05/2015 et le 22/08/2015 inclus, en France métropolitaine (Corse incluse), 1 (un) train de pneumatiques de marque Pirelli des gammes Diablo Rosso Corsa™, Diablo Rosso II™ et Angel GT™ (Ci-après les « Pneumatiques ») et être parmi les 450 (quatre cent cinquante) premiers Clients à s'être enregistrés régulièrement sur la page dédiée à l'Opération sur www.pirelli.fr.
4. Pour participer le Client devra successivement :
 - acheter 1 (un) train de pneumatiques de marque Pirelli des gammes Diablo Rosso Corsa™, Diablo Rosso II™ ou Angel GT™, en France métropolitaine (Corse incluse), entre le 02/05/2015 et le 22/08/2015 inclus (ci-après les « **Pneumatiques** »)
 - Se rendre sur le site www.pirelli.fr puis sur la page spécifiquement dédiée à l'Opération.
 - Compléter le bulletin de participation en ligne et télécharger sa facture d'achat des Pneumatiques, puis enregistrer sa demande en ligne.
5. Pour déterminer les Clients qui recevront la dotation, il sera procédé au contrôle par l'Organisateur des éléments suivants :
 - que l'achat corresponde bien à 1 (un) train de pneumatiques de marque Pirelli des gammes Diablo Rosso Corsa™, Diablo Rosso II™ ou Angel GT™ effectué en France métropolitaine (Corse incluse), entre le 02/05/2015 et le 22/08/2015 inclus.

¹ * Description du Chargeur de Batterie Nilox-Pirelli

Le Power Bank 7200 mAh de Nilox est une batterie externe d'urgence pour smartphone et tablette. En complément, un câble micro USB est fourni, avec lequel vous pourrez recharger la batterie en la reliant à un pc ou à une prise électrique. Le produit dispose de 2 ports USB. Via le port USB 2.0 vous pouvez fixer le câble pour la recharge de votre tablette, smartphone, lecteur mp3, navigateur GPS, ainsi que tous les dispositifs ayant une alimentation de 5V et un courant maximal de 1A ou 2A. Idéale dans les transports ou en voyage, cette batterie externe se glissera facilement dans votre poche ou votre sac à main.

- que le Client fasse effectivement partie des 450 premiers Clients à s'être dûment enregistrés sur la page dédiée à l'Opération sur le site www.pirelli.fr et à avoir communiqué une copie de sa facture d'achat des Pneumatiques selon les modalités prévues à l'article 4 du présent Règlement.
- Le Client recevra alors sa dotation par courrier dans un délai de 5 à 6 semaines à compter de la fin de l'Opération.

6. Les présentes conditions seront déposées à l'étude de la SCP Simonin, Le Marec et Guerrier, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 Paris, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en oeuvre. Ce règlement est disponible sur simple demande écrite adressée à : Pneus Pirelli SAS Immeuble le Rameau, ZI Paris Nord 2, 22 Avenue des Nations, 93420 Villepinte ou à l'adresse email : contactcentertyres.fr@pirelli.com.

7. L'hypothèse selon laquelle le Client ne figure pas parmi les 450 (quatre cent cinquante) premiers Clients régulièrement enregistrés sur la page dédiée à l'Opération sur le site www.pirelli.fr ou figure parmi les 450 premiers Clients enregistrés mais n'a pas correctement rempli le bulletin de participation en ligne et/ou correctement téléchargé sa facture d'achat des Pneumatiques dans les conditions précisées ci-dessus, ne constitue pas une cause légitime de renonciation à l'achat des Pneumatiques. La non-éligibilité à recevoir la dotation ne donne lieu à aucun remboursement de quelque nature que ce soit.

8. Toute participation incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Client, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui ne répondrait pas aux conditions requises par les présentes modalités de l'Opération ou s'il apparaîtrait des fraudes ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture.

Enfin, il est en outre précisé que l'Organisateur ne saurait être tenu responsable du mauvais fonctionnement du réseau internet, ou de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux internautes, à leurs équipements informatiques, téléphoniques, et aux données qui y sont stockées, dans le cadre de leur participation à l'Opération.

9. Chaque Client qui participe à cette Opération est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes modalités complètes.

10. Cette Opération n'est pas cumulable avec toute autre opération commerciale en cours et est limitée à une (1) demande par foyer (même nom et même adresse).

11. La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier par l'Organisateur.

12. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de perte et/ou détérioration de la dotation par La Poste ou tout autre prestataire de service similaire.

13. L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir du fait de son utilisation, ce que le Client reconnaît expressément.

14. Les frais de participation à l'Opération pourront être remboursés aux Clients dans les conditions définies ci-dessous :

- le remboursement des frais de connexion Internet seront calculés sur la base d'une connexion de 10 minutes au tarif réduit soit 0,15 Euros. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite

ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Client de se connecter au site et de participer à l'Opération ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le remboursement de ces frais de participation peut être obtenu par le Client sur simple demande adressée à l'adresse suivante : Service Marketing Moto Immeuble Le Rameau, Paris Nord 2, 22 Avenue des Nations BP 43021 Villepinte 95911 Roissy CDG Cedex. Une seule demande de remboursement par foyer sera traitée. Ces frais de participation seront remboursés, au plus tard 2 semaines après la date de réception de la demande par l'Organisateur, cachet de la poste faisant foi, aux Clients sur présentation ou indication cumulativement :

- (1) de leur nom, prénom, adresse postale,
- (2) d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,
- (3) d'un IBAN-BIC ou d'un RIP (Relevé d'Identité Postal),

Le Client devra envoyer sa demande de remboursement de frais de participation dans un délai de 2 (deux) semaines à compter de la fin de l'Opération (cachet de la poste faisant foi).

15. Les présentes modalités sont soumises à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives aux modalités doivent être formulées par écrit à l'adresse mentionnée au point 14 ci-dessus et au plus tard dans un délai de douze (12) semaines à compter du 22/08/2015. Aucune contestation envoyée passée ce délai ne sera examinée par l'Organisateur.

16. Pour tout différend relatif à l'interprétation ou l'application des présentes modalités, il est expressément prévu que le Participant, comme l'Organisateur, chercheront au préalable une solution amiable en usant de leur bonne diligence.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée et qu'un désaccord persiste sur l'application ou l'interprétation des présentes modalités, sous réserve des dispositions légales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.

17. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, "Informatiques et Libertés", toute personne remplissant et renvoyant un coupon réponse bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition de ses données personnelles la concernant auprès de l'Organisateur. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite par email à contactcentertyres.fr@pirelli.com ou par courrier à l'adresse suivante : Pneus Pirelli SAS - Service Marketing Moto - Immeuble le Rameau, Paris Nord 2 - 22, Avenue des Nations - 93420 Villepinte.